

Article 1 : Conditions d'organisation du festival et raison de l'organisateur

- La compétition de courts métrages fantastiques est organisée dans le cadre du festival « Tours-Métrages ».
- L'association Titus Prod organise la compétition de courts métrages fantastiques elle est responsable légalement de la bonne tenue du festival. Par conséquent, elle s'engage à prendre une assurance couvrant les risques liés à la diffusion des courts-métrages et à la tenue de la compétition, et elle s'engage à sécuriser les sites.

L'association Titus Prod pourra être ci-après nommée l'organisateur.

Article 2 : Objet de la compétition

Les films sélectionnés selon les conditions de l'article 3, participant à la compétition, seront diffusés lors du week-end du festival. Le jury remettra un prix qui décernera le meilleur court-métrage fantastique; le public, l'association Titus Prod, la cinémathèque de Tours, et la société Orange, eux aussi, remettront des prix.

Article 3 : Condition de participation

Pour participer à la compétition, il conviendra de répondre aux conditions suivantes :

- Le film ne doit pas dépasser 20 minutes, génériques compris.
- Les films seront projetés en format DVD ou MiniDV.
- Le film doit raconter une histoire qui ne peut être vécue dans la réalité.
- Les films doivent être dans un esprit: Imaginaire, étrange, insolite, décalé.
- Les films doivent être tourné en Français ou sous-titrés en Français.
- Les films présentés doivent avoir été tournés en 2008, 2009 ou 2010.
- Il conviendra que les films en compétition devront répondre aux exigences motivées par la morale, l'éthique, la décence et l'ordre public.
- Ainsi, les films portant atteinte à la dignité humaine seront exclus de la projection. Il en sera de même pour les films encourageant toute forme de discrimination en raison du sexe, de l'âge, du handicap, de la condition, de la nationalité et de l'ethnie des individus.
- Les inscriptions s'opèrent en ligne sur la plateforme d'inscription des courts métrages à l'adresse : http://www.le-court.com/films_platform jusqu'au 1er juillet 2010
- Avoir lu et signé une copie du présent règlement ou la fiche commune

Article 4 : Déroulement de la compétition

- La compétition a lieu du 23 au 26 septembre 2010 salle polyvalente des halles à Tours
- Les films seront regroupés en programmations de 1H30 maximum.
- A la fin de chaque séance, le public pourra voter dans une urne pour le film qu'il a préféré.
- Les prix du public, Orange, du jury, de la cinémathèque et Titus Prod seront remis lors de la soirée de clôture.

Article 6 : remise des prix et critères de jugement

- Les prix suivants seront décernés au cours de la cérémonie de clôture du festival :
- Prix du jury
- Prix Titus Prod
- Prix du public
- Prix de la cinémathèque
- Prix Orange
- Le prix du jury sera remis au film remplissant la meilleure adéquation entre l'originalité du scénario, la qualité de la réalisation, l'esthétisme et la qualité du jeu des acteurs. Le jury votera à la majorité absolue des voix. Chaque membre du jury possède une voix ; la voix du président est prépondérante.
- Le prix Titus Prod sera remis par l'association Titus Prod. Ce prix récompensera l'idée la plus originale. Les membres de l'association Titus Prod voteront à la majorité absolue des voix. Chaque membre possède une voix ; la voix du président est prépondérante.
- Le prix du public sera décerné par le public. La procédure de vote s'effectuera de la manière suivante :
- Chaque membre spectateur se verra remettre un bulletin de vote en début de chaque séance qu'il mettra dans une urne à la sortie de la salle.
- Le prix Orange cinéma sera remis par deux représentants de la société Orange.
- Le prix de la cinémathèque de Tours sera remis par des représentants de la cinémathèque.
- L'organisateur se réserve la nature et la forme des prix remis au cours de la cérémonie de clôture du festival.